

**Durée**

14 heures

**Lieu**

Intra/Inter

**Groupe**

Minimum 4

Maximum 10 personnes

**Tarif**

Sur devis

Cette Formation est organisée et dispensée sous l'habilitation délivrée par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) à l'Association de Marseille des Secouristes Croix Blanche, Entité habilitée niveau 1 pour la formation SST, Numéro d'habilitation : 1510412/2022/SST-01/O/07, délivrée par la Commission Nationale d'Habilitation conformément au Document de Référence du dispositif SST en vigueur.

■ Prérequis

Aucun

■ Public concerné

Tous les salariés et tous les étudiants se destinant à travailler dans un domaine technique ou à risques.

■ Objectifs de la formation

- Être capable d'intervenir immédiatement et efficacement après tout accident ou malaise
- Être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels de l'entreprise

■ Compétences visées

- Le rôle du SST dans l'organisation des secours de l'entreprise
- Protéger une situation d'accident (éviter le suraccident)
- Examiner une victime
- Garantir une alerte aux secours
- Secourir la victime de manière appropriée face à :
 - Un saignement abondant
 - Un étouffement
 - Un malaise
 - Une brûlure
 - Une plaie grave et une plaie simple
 - Une douleur empêchant certains mouvements
 - Une perte de connaissance
 - Un arrêt cardiaque
- Le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser les risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

■ Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs / Démonstrations pratiques / Travaux de groupe/ Mises en situations d'accident ou de malaise.

■ Moyens pédagogiques

- Ordinateur
- Vidéoprojecteur
- Plan d'action Prévention + pictogrammes
- Mannequins adulte, enfant, nourrisson
- Défibrillateur automatisé externe de formation
- Plan d'intervention SST + pictogrammes
- Matériels pour simulations d'outils et de blessures
- Aide-mémoire « Sauvetage Secourisme au Travail » ED4085

■ Organisation de la formation

Formation de 14 heures en présentiel consécutives ou non selon les besoins de l'entreprise. Ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques.

■ Modalités d'évaluation

Suivre la totalité de la formation et satisfaire aux deux épreuves certificatives.

■ Sanction

Certificat d'acteur SST

■ Modalités et délais d'accès

Contacter le secrétariat minimum 15 jours ouvrés avant le début de la formation

■ Maintien et actualisation des compétences

7h tous les 24 mois

■ Formation accessible aux personnes handicapées

Oui. Contacter le référent Handicap un mois avant la session pour préparer d'éventuelles adaptations

■ Qualification des formateurs

Formateurs et formateurs de formateurs certifiés INRS et maintenu dans ses compétences

☒ Programme conforme au document de référence dispositif Sauvetage Secourisme du Travail
Version 8 -01/2021

Nous contacter